



ARRETE DU MAIRE N° 04/2018

Le Maire de la Commune de Belleau,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-11,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 04/04/2014 fixant le nombre des membres du conseil d'administration,
Vu les propositions faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées,

ARRETE

Article 1^{er}. : est nommée membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Laurence LECLAIR en remplacement de Madame Adélia BARBILLON .

Article 2. : ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- affiché au lieu et place ordinaires.

Fait à BELLEAU, le 20 février 2018

Le Maire,

Daniel VILAIN

